

Immigration

prix plus bas pour leur maison, ce qui aurait atténué certaines de leurs revendications salariales.

M. Baker (Grenville-Carleton): Règlement.

M. Hnatyshyn: Le député fait des observations qui ne rattachent pas au bill.

M. Watson: Je tente depuis le début à montrer que le gouvernement fédéral a négligé certaines priorités urbaines, y compris celle qui est mentionnée dans la motion. Ces priorités auraient encouragé les immigrants à s'établir dans les régions de lente expansion et aurait eu un effet démographique salubre au Canada.

● (1630)

Enfin, j'aborde la question d'une autre priorité urbaine. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas voulu utiliser son pouvoir de prêt pour favoriser l'occupation judicieuse des sols dans les régions qui bénéficieraient d'une pareille politique à long terme. Je veux parler en particulier de la péninsule du Niagara, des riches terres arables des environs de Montréal, en fait des riches terres arables à la périphérie de nos grandes villes que le gouvernement provincial ne protège pas. Nous devrions utiliser les pouvoirs de prêt que nous confère la loi nationale sur l'habitation, c'est-à-dire, nous abstenir de prêter de l'argent ou de garantir des prêts lorsque nous jugeons que l'occupation des sols laisse à désirer dans certaines régions de notre pays.

J'estime que nous n'avons pas suffisamment étudié la question des priorités urbaines au Canada. A mon avis, les Canadiens ont le droit d'attendre du gouvernement, en matière d'occupation des sols dans certaines régions, plus de prévoyance qu'il n'en a manifestée ces dernières années. Ils s'attendent que le gouvernement s'occupe davantage de qui touche leur vie sous certains rapports, notamment, les moyens de transport entre le lieu de travail et le domicile. Cela m'amène à parler des transports urbains. Point n'est besoin d'entrer dans les détails. Nous savons tous ce qui fait défaut et ce qu'on nous a promis. C'est une triste histoire sur laquelle je n'insisterai pas. Une fois que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) aura dit ce qu'il pense de ma motion, j'entends invoquer le Règlement pour demander la permission de la retirer.

M. Fairweather: Cela m'a tout l'air d'un coup pas très propre.

M. Watson: Si j'agis ainsi, c'est que l'appui que j'accorde aux récentes recommandations du Conseil des sciences du Canada l'emporte sur l'inquiétude que la volte-face du gouvernement relativement à la décentralisation de la population suscite en moi; je tiens à signaler notamment celle de limiter notre accroissement démographique de façon à accueillir 50,000 immigrants par année. Cela dit, je ne tiens pas à ce que les portes soient plus largement ouvertes que maintenant. Si, certaines conditions étant posées, nous accordons le statut d'immigrant à des gens à qui l'accès de notre pays serait autrement interdit, si nous leur accordons le statut d'immigrant à la condition expresse par exemple qu'ils doivent s'installer dans certaines régions, nous admettrons tous les ans un plus grand nombre de personnes. Le Conseil des sciences du Canada a envisagé la question de la disponibilité à long terme des ressources énergétiques dans le contexte de notre climat septentrional et les conséquences d'une population plus nombreuse sur notre niveau de vie. Compte tenu de ses conclusions,

je dis que si nous tenons à maintenir la qualité de la vie chez nous à son excellent niveau actuel, ainsi que notre niveau de vie actuel, nous devons songer sérieusement à freiner notre croissance démographique. Le gouvernement estime que notre population devrait augmenter de 140,000 à 150,000 immigrants par année. J'estime pour ma part que notre croissance ne devrait pas être aussi rapide. Je suis de l'avis du Conseil des sciences du Canada. Je suis prêt à laisser parler le député d'Ottawa-Ouest, après quoi j'invoquerai le Règlement.

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat de cette motion, mais après avoir entendu le député condamner le gouvernement pour son absence de politique d'immigration et rejeter sur les immigrants la faute de la congestion urbaine, je me suis cru obligé d'intervenir. Je m'accorde avec le député sur un point. Les efforts du gouvernement visant à rationaliser la croissance démographique constituent, pour reprendre son expression, je crois, une triste histoire. Nous avons tâché de la faire comprendre au ministre, mais il n'a pas accepté nos amendements touchant la politique démographique. Le point de vue qu'a exprimé le député de Laprairie (M. Watson) à cet égard est juste.

Le comité spécial mixte a essayé de présenter une recommandation visant à inciter la majorité des immigrants à aller s'établir dans les régions du pays où l'on trouve des emplois disponibles. Malheureusement, le bill initial ne tenait pas compte de cette recommandation, peut-être parce que le ministre et ses collaborateurs n'ont pas bien compris la pensée du comité. De toute façon, on a jugé inapplicable cette disposition qu'avait suggérée le comité. A l'étape de l'étude du bill en comité, le député de Davenport (M. Caccia) a réussi à faire accepter un amendement supprimant le critère relatif aux régions. Les organes d'information ont par conséquent annoncé que le député de Davenport avait remporté sa lutte contre la désignation de régions. Je ferai remarquer en toute déférence que la presse n'a pas compris ce dont il s'agissait et n'a pas analysé ce qui s'est produit. Elle a donné l'impression qu'il n'y aurait pas de désignation de régions, ce qui est faux. Quand on examine l'amendement, on constate qu'il y en aura une. Nous avons jugé qu'il n'était pas pratique de réglementer l'établissement des immigrants dans des régions précises et de les obliger à y demeurer pendant six mois. Des études de persistance révèlent qu'on est justifié d'appuyer ce que le ministre a dit. Selon ces études, si une personne s'installe ailleurs que dans une des grandes régions métropolitaines, ses chances d'y rester sont assez bonnes. Voilà qui est équitable, mais la question de la réglementation devient un problème.

Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que l'immigration est un privilège et non pas un droit. A propos de droits de la personne, on doit se demander qui subit un préjudice. Nous en arrivons à un compromis négociable. Par exemple, un immigrant qui déclare vouloir se rendre dans le grand Nord canadien n'accomplira pas toutes les formalités à son arrivée à Toronto, qui est son premier point de contact au Canada. Les formalités seront parachevées lorsqu'il se présentera au bureau d'immigration ou au centre de main-d'œuvre du Canada le plus proche. Comme les formalités d'admission ne sont parachevées qu'au point de destination des immigrants, leur acheminement vers cette région sera facilité dans une certaine mesure.